

DP-4-Féminisation

L'action au sein du plan de développement :

La féminisation et la mixité des sports de pagaie représentent un axe transversal majeur du plan de développement.

Objectif : Augmenter le nombre de pratiquantes, encadrantes, dirigeantes et pouvoir s'appuyer sur une base de licenciés mixte dans les écoles de pagaie jeunes et groupes adultes.

Public visé et éligible : licenciées FFCK féminines exclusivement.

Structures éligibles : Clubs, CDCK, CRCK

3 Formes d'action(s) possible(s) :

- Action de promotion et développement de la pratique féminine des sports de pagaie :
 - Journée « Canoë-kayak au féminin » *, des stages, rassemblements, séminaires spécifiques aux pratiquantes des sports de pagaie ;

Les structures porteront une attention particulière à ce que ces actions soient encadrées le plus possible par des monitrices et encadrantes.

- Action de formation initiale ou continue des bénévoles féminines dans l'encadrement sportif et/ou arbitral ; accompagnement financier d'un plan de formation à destination des bénévoles féminines de sa structure.
- Action de formation encourageant à la prise de responsabilité des missions de dirigeantes en favorisant l'accès aux formations adéquates ; notamment la formation « Club des 300 femmes dirigeantes » pilotée par la FFCK.

Budget d'action et co-financements :

La part de financement PSF de l'action ne doit pas être supérieure à 60% du budget prévisionnel et final. Le budget d'une action PSF peut inclure l'investissement dans du petit matériel à condition que ce ne soit pas l'objet principal de l'action et à hauteur de 500€ unitaire HT.

VIGILANCE → Pour qu'une action soit bien prise en compte dans les 20% des crédits fléchés sur la féminisation de la pratique, veillez à bien renseigner le public bénéficiaire, dans le champ « genre » et que soit indiqué « féminin ».